

Effectif légal du conseil municipal : 11

Nombre de conseillers en exercice : 11
Convocation : 11 juillet 2024

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE St Jean de Crieulon
DEPARTEMENT du GARD**

Séance du 17 juillet 2024

(Après une séance le 11 juillet 2024 où le quorum n'a pas été atteint (article L 2122-17 du CGCT), le conseil peut délibérer valablement à cette occasion sans condition de forum.

L'an deux mille vingt-quatre, le 17 juillet à neuf heures ; en application du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de St Jean de Crieulon régulièrement convoqué s'est réuni à la mairie, sous la présidence de la commune de Mr CUENOT Jean-Louis, maire.

Etaient présents les conseillers suivants :

Madame MARTINA Christiane,
Messieurs CUENOT Jean-Louis, RIGAL Noël ;

Absents excusés : Mme LAJARRIGE Julie (pouvoir donné à Mr RIGAL Noël ; Mrs REMY Claude (pouvoir donné à Mr CUENOT Jean-Louis) Monsieur PERRIRAZ Michel ;

Absents : Mesdames BASCOP Magali, LAURENT Eléna, REMEZY Lucie, TRICOIRE Agathe, Monsieur SUZZI Pierre ;

Conformément au code général des collectivités territoriales, Madame MARTINA Christiane est élue secrétaire de la séance du conseil municipal.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 25 avril 2024 :

Après vote, le compte rendu est approuvé :

Contre : 0

Abstention : 2 (Mme LAJARRIGE Julie RIGAL Noël ;

Pour : 3 (Mme MARTINA Christiane, Mrs CUENOT Jean-Louis et REMY Claude (pouvoir à Mr CUENOT Jean-Louis)

DELIBERATION (non votée)
Projet agrivoltaïque sur la commune de St Jean de Crieulon

Suite à la demande d'agriculteurs de St Nazaire des Gardies, Mr Nicolas NOËL et Mme Christelle PAGES, représentant la société RP GLOBAL se sont déplacés en mairie de St Jean de Crieulon en présence de Mr CUENOT Jean-Louis et Madame MARTINA Christiane. Ils ont expliqué le fonctionnement et la pose de ces panneaux et souhaitent que la mairie prenne une délibération afin d'avoir une autorisation de prospection sur la commune.

(Il n'y a pas eu de vote, Mme MARTINA, Mrs CUENOT et RIGAL ont estimé qu'il était préférable de prendre avis auprès de la population et de délibérer à la prochaine réunion en présence des autres élus.

DELIBERATION 2024-2024
pour l'achat groupé d'électricité pour la commune

Cet achat groupé concernerait les bâtiments communaux et la station d'épuration. Le SMEG ainsi que tous les syndicats d'énergie de toute la région Occitanie (13 syndicats) se sont regroupés pour l'achat à EDF pour toute la consommation d'électricité et de gaz, quel que soit la taille de la commune, et d'obtenir un prix très avantageux et unique pour toute la région. Nous prenons donc une délibération pour être raccordé à ce groupement qui doit s'élargir un maximum et d'être encore plus compétent.

Voté à l'unanimité.

DELIBERATION 2024-25-26-27
demandée par le Département pour la rue Astruc

Attribution de la subvention sur le montant global de l'opération soit : 470000 € H.T le montant de la subvention est de 235735 € à laquelle s'ajouteront les subventions pour l'assainissement pluvial, la DETR et les amendes de police. Le chantier se fera sur 2 tranches mais cette subvention est accordée sur l'ensemble des travaux.

Voté à l'unanimité

DELIBERATION 2024-28
Pour la reprise de la compétence tourisme par la mairie de Sauve.

La mairie de Sauve souhaite reprendre la compétence tourisme que gère actuellement la CCPC (Communauté des Communes Piémont Cévenol) et qui ne se développe pas suffisamment. De plus les agréments tourisme non pas été faits par la CCPC.

Cette décision a déjà été votée le 26 juin 2024 par le conseil communautaire, mais chaque commune doit voter et prendre une délibération.

Mr RIGAL Noël et Mme LAJARRIGE Julie (procuration) ne participent pas au vote, travaillant pour la communauté des communes Piémont Cévenol.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 3 (Mme MARTINA, Mr CUENOT, Mr REMY procuration)

DELIBERATION 2024-29

Attribution d'une subvention de 200 € à l'association GV le Crieulon en forme.

Pour à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

1) Nous avons reçu le 2 juin 2024 la réponse de RTE (réseau électrique haute et basse tension) concernant les dégâts causés sur le chemin communal de Sauve à Canaules. Cette société ne veut pas participer à la réfection du chemin, considérant que ce chemin était déjà dégradé avant travaux et que cela date de plusieurs années.

2) Signalement par la société Nature Languedoc, qui sont intervenus pour l'entretien des fossés et a découvert une bouteille à gaz vide à l'entrée des tuyaux béton de Ø 300. Question : comment a-t-elle pu arriver dans cette buse et quelle aurait été les conséquences si elle n'avait pas été trouvée !!!!

3) Chemin Communaux

Mr CUENOT Jean-Louis a déjà obtenu 2 devis pour la réfection des chemins communaux. Il souhaiterait avoir un 3ème devis, voire un 4ème !

Nous retraiterons le sujet à la prochaine réunion de conseil, afin que ces travaux se fasse rapidement.

4) Litige RIGAL Jacky

Après avoir rencontré Mr Tailleur en présence de Mr le CUENOT, Mme MARTINA, Mr RIGAL jacky accompagné d'un ami, nous lui avons fait une offre à 20€ le m² X 44 m² : soit 880 €. Mr RIGAL a refusé, cette offre lui semblant trop basse. A la suite de cela, Mr RIGAL a rencontré Mr Le MAIRE et lui fait part qu'il en souhaiterait 35€ le M².

Après discussion au conseil et d'un commun accord, nous en reparlerons à la prochaine réunion avec l'ensemble des élus.

5) Le cinéma en plein air aura lieu le Vendredi 26 juillet 2024 à 21h30 sur la place du foyer communal.

Titre du film : un p'tit truc en plus

6) le département demande à la mairie un avis pour la mise en service de la voie verte N°70 de Quissac à Lézan. Il y a un avis favorable des élus et sera transmis à M. PRUDENT de l'UT d'Alès, afin que le département puisse prendre un arrêté de mise en service.

7) Mr REMEZY Adrien nous a adressé un devis pour le remplacement d'une clim au foyer pour un montant de 2697, 66 € T.T.C. Celui-ci a été accepté par les élus à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 10h10.